

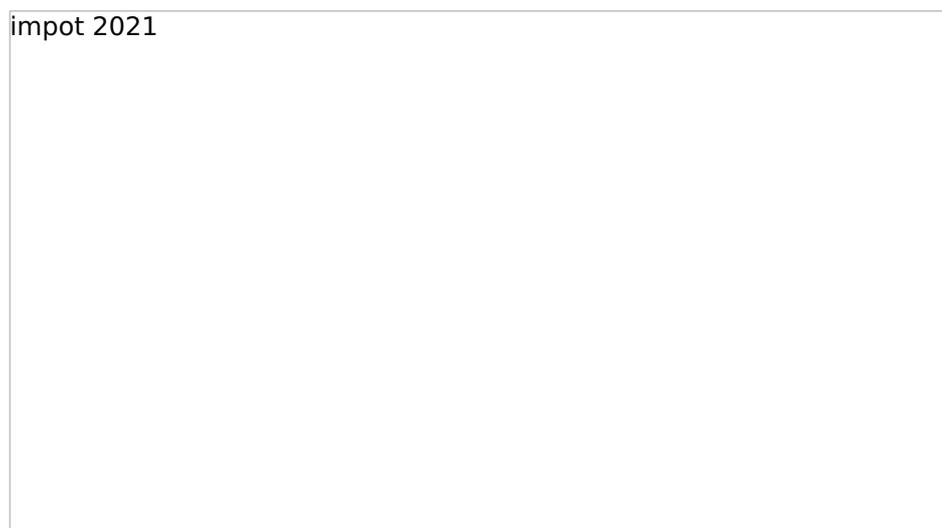
## **Déclaration d'impôts sur le revenu 2021 : privilégions la déclaration en ligne**

La campagne de déclaration des revenus de 2021 a débuté le 8 avril, et se tiendra jusqu'au 8 juin (et le 20 mai en ce qui concerne la déclaration papier).

La Direction Générale des Finances publiques développe et renforce ses services à distance en proposant plusieurs canaux de contact :

- messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), retrouvez AMI, l'assistant virtuel (à partir de la page d'accueil de votre messagerie sécurisée)
- par téléphone 0 809 401 401 (appel non surtaxé) - du lundi au vendredi de 8h30 à 19h OU au numéro interactif 01 87 53 64 40 qui permet à l'utilisateur de laisser ses coordonnées téléphoniques et de se faire recontacter par un agent qui répondra à ses questions.
- prise de rendez-vous sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) à la rubrique contact

impot 2021



Publié le 20 avril 2021